



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 20 Décembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 14 décembre 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Olivier Renaud, 3ème Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2022D7-3-1-208**

**OBJET : CONSULTATION EMPRUNT 2022 - ASSAINISSEMENT**

#### Etaient présents :

Messieurs, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric  
DOUSSON Bruno, Madame MAERTEN Marie Bernard, Jean DUPUY, MERIEL  
Guy et BOYER Serge

#### Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-  
Paul, BENOIT Pascal, (donne pouvoir à DELFARIEL Eric), RATTO Stéphan,  
Madame LE CORRE Christiane.

#### Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services  
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

## **2022D7-3-1-208**

### **OBJET : CONSULTATION EMPRUNT 2022 - ASSAINISSEMENT**

La Communauté de Communes a consulté plusieurs établissements bancaires pour répondre au financement des travaux inscrits au budget assainissement 2022.

Par délibération n°2022D7-1-54 du 8 Avril 2022, le Conseil Communautaire a prévu un recours à l'emprunt à hauteur de 260 000 € sur cet exercice.

Dans le cadre du financement de son programme d'investissement et de ses restes à réaliser, il est donc envisagé de souscrire un emprunt de 260 000 €.

Les établissements suivants ont répondu à la consultation de la Communauté de Communes :

- Crédit Mutuel,
- Crédit Agricole.

Après analyse des différentes offres, le Président propose de retenir :

Montant emprunté :	260 000 €
Organisme prêteur :	Crédit Mutuel
Durée d'amortissement :	15 ans
Périodicité :	Trimestriel
Taux :	Fixe à 3,20 %
Montant des échéances :	5 473,20 €
Coût total intérêts :	68 391,92 €
Conditions de remboursement :	Échéances constantes
Frais de dossier ou commission :	260 €
Coût total	68 651,92 €

Le Président propose donc :

- de l'autoriser à contracter l'emprunt obligatoire de 260 000 € auprès du Crédit Mutuel selon les conditions présentées,
- de l'autoriser à signer ou son représentant tous les documents relatifs à ce dossier.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de l'autoriser à contracter l'emprunt obligatoire de 260 000 € auprès du Crédit Mutuel selon les conditions présentées,
- de l'autoriser à signer ou son représentant tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à Valence d'Agen, le 20 décembre 2022.  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 21 décembre 2022

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de Lamagistère

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

**Bruno DOUSSON**



**Jean Michel BAYLET**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le

**26 DEC. 2022**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

**26 DEC. 2022**

## AR Préfecture

### ERREUR MATERIELLE DELIBERATION : CONSULTATION EMPRUNT 2022 ASSAINISSEMENT

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221220-  
2022D7\_3\_1\_208-DE

Numéro d'acte : 2022D7\_3\_1\_208

Date de décision : 20/12/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-3-1-0-0 (Finances locales / Emprunts /  
emprunts et renégociation)

Fichier acte : 2022D7-3-1-208 CONSULTATION  
EMPRUNT 2022 ASSAINISSEMENT.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 26/12/2022 15:17:18

**Date de réception de l'AR : 26/12/2022 15:17:32**